



Ville de Chambéry
Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

- Secteur sauvegardé
 - Périmètre de l'AVAP
 - Monument historique
 - Périmètres de 500m des Monuments historiques inclus dans le secteur sauvegardé
 - Périmètres de 500m des Monuments historiques inclus dans l'AVAP
 - Périmètres de 500m des Monuments historiques hors AVAP et secteur sauvegardé
 - Site classé
 - Site inscrit
 - Bâti dur
 - Bâti léger
-
- AVAP**
- Bâtiment protégé
 - Mur de clôture ou de soutènement protégé
 - Élément protégé
 - Terrain protégé
 - Bande verte protégée
 - Parc et jardin remarquable
 - Ensemble boisé
 - "Front de taille" protégé
 - Chemin à créer ou entretenir et valoriser (Tracé de principe)
 - Secteur de projet

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 26 octobre 2017 créant l'AVAP
 Le vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétence,
 Lionel Mithieux

